

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mardi 12 mars 2019, à 13 h 30** à la salle de conférence sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire M. David Pharand.

Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert, Messieurs Raymond Bisson, Michel Longtin et Gilles Payer

Absence motivée : Messieurs Gaëtan Lalande et Noël Picard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard est présente. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire. Madame Véronique Hotte, adjointe à la direction générale, greffe et communications agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire
4. Demande d'utilisation temporaire du chemin du lac-Gagnon-Ouest par le Club Quad
5. Période de questions
6. Fermeture de l'assemblée

1. **Ouverture de l'assemblée**

2019-03-19162 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu à l'unanimité**

D'ouvrir l'assemblée à 13 h 30.

Adoptée.

2. **Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire**

2019-03-19163 Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire
--

CONSIDÉRANT QUE la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue d'une plénière régulière ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une assemblée extraordinaire.

Adoptée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-03-19164
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté ;

Adoptée.

4. Demande d'utilisation temporaire du chemin du lac-Gagnon-Ouest par le Club Quad de la Petite-Nation

2019-03-19165
Demande d'utilisation temporaire du chemin du lac-Gagnon-Ouest par le Club Quad de la Petite-Nation

CONSIDÉRANT l'amoncellement de neige ne permettant plus au Club Quad de la Petite-Nation d'entretenir une section du sentier le long du chemin du Lac Gagnon Ouest ;

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad de la Petite-Nation à la Municipalité d'accorder un droit de passage temporaire sur le chemin du Lac-Gagnon Ouest ;

CONSIDÉRANT que le Club Quad de la Petite-Nation se chargera d'installer la signalisation appropriée pour indiquer le détour ;

CONSIDÉRANT que le Club Quad de la Petite-Nation informera son assureur du détour et obtiendra les couvertures requises par les circonstances et en fournira les preuves à la Municipalité ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil autorisent le droit de passage temporaire des membres du Club Quad de la Petite-Nation sur une section du chemin du Lac-Gagnon Ouest jusqu'au dégel.

Adoptée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-03-19166
Levée de l'assemblée

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE la séance soit et est levée à 13 h 33.

Adoptée.